

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 055-215501222-20220627-22_083-DE

SÉANCE DULUNDI 27 JUIN 2022

SL/NC

Objet: Cession des parcelles AH 639, 641 et 644 (lot n°1) sises 1 impasse des jardins

N° : DCM2022/083

L'an deux mille vingt deux, le lundi 27 juin à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par le Maire le 20 juin 2022.

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GENART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Annette DABIT, Sandrine KIEFER, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Gérard LANDO, Jean-Benoît JANNOT.

ÉTAI(EN)T ABSENT(E)S) AVEC POUVOIR :

Mesdames :

Lætitia SACCHIERO donne pouvoir à Angélique GÉNART

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Laila AHADDAR donne pouvoir à Florent CARÉ

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Céline ÉTIENNE donne pouvoir à Olivier GUCKERT

Conseillers en exercice : Présents : 24 - Votants : 29

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1 ;

Vu la délibération n°17/120 du 18 septembre 2017 fixant le prix et les modalités de vente des deux lots à bâtir ;

Vu l'arrêté urbanisme n°2019-47 du 1^{er} octobre 2019 accordant le permis d'aménager n°PA 055 122 17 CY 002M01 pour l'aménagement de deux lots à bâtir d'un parking public ;

Vu la publicité réalisée ;

Considérant l'offre de Monsieur Mohamed EL MIFTAH pour l'acquisition du lot n°1 d'une superficie de 747 m², en date du 14 juin 2022 ;

Considérant que la Ville est propriétaire des parcelles cadastrées AH n°639, 641 et 644, situées 1 impasse des Jardins à Commercy ;

Considérant la volonté de densifier l'habitat en tissu urbain ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la cession des parcelles AH n°639, 641, et 644 (lot n°1) issue de la division des parcelles AH n°18, 19 et 20 d'une superficie de 747 m² à Monsieur Mohamed EL MIFTAH, domicilié 2 bis rue d'Alsace à COMMERCY (55200), au prix de 33 615 € HT ;
- **DIT** que l'ensemble des frais d'acte et de publication au service de la Publicité Foncière sera pris en charge par l'acquéreur ; la transaction sera conclue par acte notarié par l'office SCP DROUIN et PAUL sise 23 rue des Capucins à COMMERCY (55200) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal, décide :

- **D'APPROUVER** la cession des parcelles AH n°639, 641, et 644 (lot n°1) issue de la division des parcelles AH n°18, 19 et 20 d'une superficie de 747 m² à Monsieur Mohamed EL MIFTAH, domicilié 2 bis rue d'Alsace à COMMERCY (55200), au prix de 33 615 € HT ;
- **DIT** que l'ensemble des frais d'acte et de publication au service de la Publicité Foncière sera pris en charge par l'acquéreur ; la transaction sera conclue par acte notarié par l'office SCP DROUIN et PAUL sise 23 rue des Capucins à COMMERCY (55200) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification